



Séance extraordinaire
du 30 janvier 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations (salle Multifonction derrière la Bibliothèque Yves Meilleur), située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, le 30 janvier 2024, à 18 h.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Madame Annie Chevalier	poste no 6

Étaient absents :

Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5

Après avoir reçu l'avis de convocation requis par la loi.

Madame Léonne Bergeron, directrice général et greffière trésorière par intérim, était présente.

La directrice générale et greffière trésorière par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi

1

RÉSOLUTION 2024-01-023
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim
3. Désignation de signataires autorisés pour les chèques et effets bancaires
4. Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
5. Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence
6. Modification de la date des séances ordinaires des mois de février et mars 2024
7. Hôpital de Rivière-Rouge – fermeture de l'urgence entre 20h et 8h – Dépôt d'une demande d'injonction
8. Embauche d'une technicienne-comptable
9. Ajout à la police d'assurance d'un assuré additionnel
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance extraordinaire
du 30 janvier 2024

2 **RÉSOLUTION 2024-01-024**
EMBAUCHE DE MONSIEUR MARC ST-PIERRE À TITRE DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Marc St-Pierre, à titre de directeur général et greffier trésorier par intérim, à compter du 13 février 2024, et d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3 **RÉSOLUTION 2024-01-025**
DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES
CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que les signataires autorisés à signer les chèques pour la municipalité ainsi que les traites, billets à ordre et autres effets, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Rouge également tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de L'Ascension, à compter du 13 février 2024 soient :

- Monsieur Jacques Allard, maire
- Madame Danièle Tremblay, mairesse suppléante

CONJOINTEMENT AVEC

- Monsieur Marc St-Pierre, directeur général et greffier trésorier par intérim
- Madame Céline Chicoine, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe

Les chèques et documents bancaires devront, en tout temps, être signés par un(e) élu(e) ainsi qu'un(e) fonctionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **RÉSOLUTION 2024-01-026**
DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET
DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR
L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la présente loi stipule à l'article 8 que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou à la protection des renseignements personnels;



Séance extraordinaire
du 30 janvier 2024

CONSIDÉRANT que ce même article de la loi confère à la personne ayant la plus haute autorité de désigner comme responsable un membre de son personnel et lui déléguer, en tout ou en partie, ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu :

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Allard, en tant que personne ayant la plus haute autorité à la Municipalité de L'Ascension, à déléguer ses fonctions comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, à monsieur Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à compter du 13 février 2024;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Allard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels.

La présente résolution abroge la résolution 2022-07-168, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5 **RÉSOLUTION 2024-01-027**
NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES
D'URGENCE

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de nommer monsieur Marc St-Pierre à titre de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Municipalité de L'Ascension, à compter du 13 février 2024

La présente résolution abroge la résolution 2022-07-169, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6 **RÉSOLUTION 2024-01-028**
MODIFICATION DE LA DATE DES SÉANCES ORDINAIRES POUR
LES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 2024

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de modifier les dates des séances ordinaires pour les mois de février et mars 2024 au calendrier des séances ordinaires.

La séance du mois de février se tiendra le lundi 19 février 2024 et la séance du mois de mars se tiendra le lundi 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance extraordinaire
du 30 janvier 2024

7

RÉSOLUTION 2024-01-029
HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE – FERMETURE DE L'URGENCE
ENTRE 20H ET 8H –
DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'INJONCTION

CONSIDÉRANT la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides de procéder, en date du 1^{er} février 2024, à la fermeture du service d'urgence du centre hospitalier de soins de courte durée de Rivière-Rouge, entre 20 heures le soir et 8 heures le lendemain matin;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 019/17-01-2024 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge lors de sa séance ordinaire du 17 janvier 2024, par laquelle la Ville mandate la firme Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L. pour l'assister, de même que les différents intervenants dans leurs démarches publiques et judiciaires visant la fermeture annoncée de l'urgence et, s'il y a lieu, pour préparer les procédures judiciaires qui seront jugées appropriées;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît maintenant opportun qu'une procédure judiciaire soit intentée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension a des intérêts à faire valoir dans le cadre de ce débat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'injonction contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides pour contester la décision de procéder, en date du 1^{er} février 2024, à la fermeture du service d'urgence du centre hospitalier de soins de courte durée de Rivière-Rouge, entre 20 heures le soir et 8 heures le lendemain matin de même que toutes autres procédures qui seront jugées appropriées.

QUE monsieur Jacques Allard, maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, tous les documents se rattachant à ce dossier.

QUE la Municipalité de L'Ascension participe financièrement aux dépenses engagées pour ce mandat pour un montant maximal de 5 000 \$ et que cette somme soit versée à la Ville de Rivière-Rouge dans les prochains jours.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8

RÉSOLUTION 2024-01-030
EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE COMPTABLE

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'embaucher madame Elisabeth Paquet-Major à titre de technicienne-comptable, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 19 février 2024.

Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance extraordinaire
du 30 janvier 2024

9

RÉSOLUTION 2024-01-031
AJOUT À LA POLICE D'ASSURANCE – ASSURÉ ADDITIONNEL

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'ajouter La Maison des Jeunes à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec.

Le coût de la prime sera assumé par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10

PÉRIODE DE QUESTIONS

11

RÉSOLUTION 2024-01-032
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Léonne Bergeron,
Directrice générale et
Greffière trésorière par intérim

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Léonne Bergeron, directrice générale et greffière trésorière par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Léonne Bergeron,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire